



## ENQUETE PUBLIQUE

### *Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement*

Concerne la demande de permis unique introduite le 14 août 2019 par la SPRL Metal Paye Cash – Ets Weibel, ayant son siège social Place des Chasseurs Ardennais 23 à 6690 Vielsalm pour un centre de regroupement et de tri des déchets métalliques, de DEEE et de démantèlement de VHU sur le bien cadastré Vielsalm 1<sup>ère</sup> Division Section F n° 822g2 et 822 f3.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale  
**à partir du 18 mai 2020 jusqu'au 01<sup>er</sup> juin 2020.**

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à:
Le 12 mai 2020	Le 18 mai 2020	à l'Administration communale de Vielsalm le 01 <sup>er</sup> juin 2020 à 11 h	Administration communale de Vielsalm, Rue de l'Hôtel de Ville 5 6690 VIELSALM

Le Bourgmestre,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le projet nécessite l'intervention du fonctionnaire délégué sur des écarts ou des dérogations prévus aux articles D.IV.5 à D.IV.13 du CoDT, en ce qui concerne la conformité au schéma d'orientation local – SOL (ancien PCA) dit Ancienne Caserne Ratz, entré en vigueur le 18/02/2016, et n'ayant pas cessé de produire ses effets. Le bien est repris en zone 1.2 « zone d'activité économique mixte », dont une partie comporte la surimpression « zone réservée à la desserte » et qu'il est repris également en zone 3.3 « zone verte d'isolement ».

La nature des écarts est la suivante :

- Zone verte d'isolement : implantation de stockage et de murs bloc béton lego ;
- Zone d'activité économique mixte réservée à la desserte : implantation d'un hangar bulle ;
- Volumétrie : toiture cintrée et à versants.

Le dossier de demande peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, sur rendez-vous à prendre 24 heures à l'avance.

Personne de contact: Madame Florie Haid – florie.haid@vielsalm.be – 080/29.28.13

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale, rue de l'Hôtel de Ville 5 à 6690 Vielsalm dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie seront datés et signés; ceux par courrier électronique seront clairement identifiés et datés.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous auprès du Service communal de l'environnement.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès:

- du demandeur (Madame Joëlle Burtin – 080/216055)
- du Service communal de l'urbanisme (080/292817 – 080/292818);
- du Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme – Monsieur Ph. Maréchal (080/292817);
- du Service communal de l'environnement (080/292813) ;
- du Fonctionnaire technique - Direction Générale Opérationnelle Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement (DGO3) – Département des Permis et des Autorisations – Avenue Reine Astrid 39 à 5000 NAMUR (081/715300);
- du Fonctionnaire délégué - Direction Générale Opérationnelle Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie (DGO4) Direction du Luxembourg – Place Didier 45 à 6700 ARLON (063/589111).

L'autorité compétente pour statuer sur la demande soumise à enquête publique est conjointement les Fonctionnaires technique et délégué.

A Vielsalm, le 12 mai 2020



Le Bourgmestre,

Elie DEBLIRE